



COMMUNE DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SERVICE ELECTIONS

ARRÊTÉ N°2026ARRT078

OBJET : Elections Municipales
du 15 mars 2026 (1er tour)

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Villeneuve-lès-Maguelone,

VU le Code Électoral ;

VU le Décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaire, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille, et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°2026-02-DRCL-0086 fixant les listes de candidats pour le premier tour des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 dans le département de l'Hérault

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

A l'occasion des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, sont désignés en qualité de Président de bureau de vote, pour le premier tour, les membres du Conseil Municipal ci-après :

BUREAU DE VOTE	ADRESSE BUREAU DE VOTE	NOM DU PRESIDENT	QUALITE
1	Mairie Salle Nelson Mandela	<i>Serge DESSEIGNE + Estelle FLAUJEAT (suppléante)</i>	Conseiller
2	Maison des Associations Salle multi activités	<i>Corinne POUJOL + Valérie CAZÈRE (suppléante)</i>	Adjointe
3 Centralisateur	Centre Bérenger de Frédo Salle Sophie Desmarest	<i>Véronique NEGRET + Marc CUSY (suppléant)</i>	Maire
4	Ecole F. DOLTO Salle polyvalente	<i>Sonia RICHOU + Jean FALCO (suppléant)</i>	Adjointe
5	Halle des Sports Gymnase	<i>Nicolas SICA-DELMAS + Jean-Christophe WAGNER (suppléant)</i>	Adjoint
6	Centre Bérenger de Frédo Salle Sophie Desmarest	<i>Thierry TANGUY + Marie-Anne PONS (suppléante)</i>	Adjoint

7	Centre Bérenger de Frédol Salle Sophie Desmarets	<i>Marie ZECH</i> + <i>Isabelle MICHEL</i> (suppléante)	Adjointe
8	Maison des Associations Salle multi activités	<i>Cécile GUERIN</i> + <i>Rachel TOMAS</i> (suppléante)	Conseillère
9	Halle des Sports Grande salle	<i>Jérémy BOULADOU</i> + <i>Frédéric NICOLAS</i> (suppléant)	Adjoint
10	Halle des Sports Grande salle	<i>Abdelhack HARRAGA</i> + <i>Laurence ROUSSEL</i> (suppléante)	Adjoint

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est publié sur le site internet de la Commune de Villeneuve-lès-Maguelone.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ainsi que Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve-lès-Maguelone sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Publié le **11 MARS 2026**

Pour extrait conforme
En Mairie le 11 mars 2026

Le Maire
Véronique NEGRET



Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.